

**Colloque « Faut-il réformer nos institutions politiques ?
Mercredi 5 octobre 2022**

Accueil

par Jean-Robert Pitte

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques

C'est avec grand plaisir, Mesdames et Messieurs, que vous reçoit aujourd'hui notre académie vouée à l'approfondissement des sciences morales et politiques, c'est-à-dire de l'étude des mœurs des sociétés humaines et des institutions destinées à organiser leur vie commune. Elles sont aujourd'hui devenues des sciences humaines. Celles-ci reviennent de loin. Après avoir constitué l'une des trois classes de l'Institut national des Sciences et des Arts créé en 1795 par la Convention, Bonaparte et le Consulat les exclut lors de la réorganisation de 1803 en raison de l'appartenance de ses représentants à la mouvance des « idéologues » accusés d'être « des rêveurs, des phraseurs, des métaphysiciens, bons à jeter à l'eau ». En 1832, François Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, propose au roi Louis-Philippe de les rétablir au sein de l'Institut et argumente en des termes vigoureux : « Les sciences morales et politiques influent directement parmi nous sur le sort de la société, elles modifient rapidement et les lois et les mœurs. On peut dire que, depuis un demi-siècle, elles ont joué un rôle dans notre histoire. C'est qu'elles ont acquis pour la première fois ce qui leur avait toujours manqué, un caractère vraiment scientifique ». Par ordonnance du 26 octobre 1832, le roi les institue en une Académie des Sciences morales et politiques dont l'une des cinq sections est consacrée au Droit public et à la jurisprudence.

Dès la Monarchie de Juillet et le Second Empire, l'académie joue un rôle politique important et se préoccupe de faire évoluer les institutions et les lois qui les régissent. En 1842, le rapport Villermé sur le travail des enfants dans les manufactures aboutit à une loi qui le régleme strictement. Ces dernières années, l'académie a organisé ses travaux du lundi, ses colloques et entretiens autour de sujets aussi divers que le nucléaire civil, la régulation financière mondiale, les dettes souveraines, la santé, le pouvoir, la guerre, la vie de l'esprit dans l'Europe de l'Est depuis 1945, la mondialisation, les technologies émergentes. Elle a rendu des avis sur le nucléaire en France, sur les programmes d'économie des lycées, sur le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes du même sexe, sur le projet de loi de bioéthique. Elle réfléchit actuellement au projet de réforme des lois sur la fin de vie.

Je remercie Éric Roussel d'avoir proposé à l'académie cette journée de réflexion sur nos institutions politiques, en particulier sur notre constitution à propos desquelles le Président de la République et le gouvernement s'interrogent afin de savoir s'il convient ou non de les réformer. La qualité et la diversité des intervenants qui ont accepté de se joindre aux académiciens est le signe qu'une telle réunion répond à une attente. L'Académie des Sciences morales et politiques est pleinement dans son rôle et ses missions en l'organisant. Elle transmettra ses conclusions à son protecteur, le Président de la République, et au gouvernement. Je vous remercie d'avoir accepté de venir jusqu'à nous pour participer à cette réunion et je me réjouis du grand nombre d'étudiants présents à qui je souhaite la bienvenue en nos murs. Je vous souhaite à tous de fructueux débats.